ARRETE N° 0 2 8 CAB/PM DU 5 FEV 2019
portant nomination de responsables au Cabinet du Premier Ministre.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

- Vu la Constitution;
- Vu le décret n° 92/088 du 04 mai 1992 portant organisation des Services du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 92/196 du 25 septembre 1992 portant organisation du Cabinet du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018;
- Vu le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef de Gouvernement,

ARRÊTE:

<u>Article 1^{er}.-</u> Sont, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommés aux postes ci-après au sein de certains services internes du Cabinet du Premier Ministre :

Service du Protocole

<u>Chef de Service</u>: Monsieur AGBOR-AMBANG ANTEM AKO, Ministre plénipotentiaire, précédemment en service au Ministère des Relations Extérieures, en remplacement de Monsieur OBEN ENOH Victor, appelé à d'autres fonctions.

<u>Chef de Service Adjoint</u>: **Monsieur NZEUGANG Alexis**, Conseiller des Affaires Etrangères, précédemment en service au Cabinet du Premier Ministre, poste vacant.

<u>Article 2.-</u> Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

<u>Article 3</u>.- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DES RÉQUÊTES

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Yaoundé, le 15 FEV 2019

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Joseph DION NGUTE